

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

Le jeudi dix-neuf mars deux mille quinze, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUDX, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Sophie CLAUS, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

Absents ayant donné pouvoirs :

Jacques ZAJDA pouvoir à Ludwig FOSSE,
Cécilia LAGACHE pouvoir à Ghislaine LEROY
Jérôme FURET pouvoir à Rodrigue FERNANDEZ

Est désigné(e) secrétaire de séance : Tonia VIVIEN

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal des délibérations du 17 décembre 2014.

DEL2015-03-01 – Modification du tableau des emplois

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- L'élargissement d'un poste à temps complet de policier municipal initialement créé sur le grade de gardien à l'ensemble du cadre d'emplois des agents de police municipale,
- L'élargissement du poste de responsable du CTM à temps complet sur le cadre d'emplois de technicien territorial ou sur le grade d'ingénieur territorial,
- La création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,
- La création de deux postes à temps complet d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe,

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

À 9H03, arrivée de Madame Virginie DOUAT, ce qui porte à 27 le nombre de conseillers présents et à 30 le nombre de votants (compte tenu des 3 pouvoirs)

DEL2015-03-02 – Demande de subventions DETR

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la liste des opérations soumises à l'attention du Préfet pour l'obtention de subventions au titre de la DETR 2015, à savoir :
 - Équipements publics locaux scolaires (Travaux d'isolation, restauration des sanitaires, remplacement de menuiseries et baies vitrées)
 - Équipements publics bâtiments communaux (Aménagement de locaux pour la Police Municipale)
 - Voirie et réseaux divers (Enfouissement de réseaux Portes de Paris)
- Autorise le Maire à solliciter auprès de l'État les subventions DETR au titre de chacun des projets ci-dessus détaillés, et pour les montants de subvention auxquels ils sont éligibles,
- Préciser que les crédits nécessaires au financement des opérations concernées seront inscrits au budget de l'année 2015.

DEL2015-03-03 – Budget Assainissement – Versement de subventions d'équipement

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- Le versement de la subvention d'équipement suivante :

Attributaire	Montant TTC
Sandrine BOURGEOIS	995,00 €
Montant total	995,00 €

- préciser que les crédits sont inscrits au budget assainissement, sur le chapitre 67- article 6742 « subventions exceptionnelles d'équipement ».

DEL2015-03-04 – Adhésion au groupement de commandes « Électricité et services associés » du SE60

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- l'adhésion de la Ville au groupement de commandes d'électricité et de services associés coordonné par le SE60,
- Autorise le Maire à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises,
- Autorise le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget,
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DEL2015-03-05 – Adhésion au groupement de commandes « Gaz » du SE60

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- l'adhésion de la Ville au groupement de commandes de gaz coordonné par le SE60,
- Autorise le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget,
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DEL2015-03-06 – Réseau National d'Alerte

Sur proposition de Monsieur Michel SPEMENT, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la convention de cession à l'amiable avec l'État, relative à la sirène du réseau national d'alerte,
- l'acquisition, à titre gracieux, du dispositif de sirène installé sur le toit de l'immeuble sis 15 avenue du Président Kennedy, ainsi que ses éléments accessoires,
- Autorise le Maire à signer la convention précitée et à entreprendre toute action nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL2015-03-07 – Adhésion au dispositif « Voisins vigilants »

Sur proposition de Monsieur Michel SPEMENT, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés :

- l'adhésion de la Ville au dispositif « Voisins vigilants »,
- Autorise le Maire à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 abstentions : Jérôme FURET pouvoir à Rodrigue FERNANDEZ, Rodrigue FERNANDEZ.

DEL2015-03-08 – Désaffectation et déclassement en vue de cession de l'immeuble du 6 avenue Gérard Leclerc

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la désaffectation de l'immeuble sis à Crépy-en-Valois, 6 avenue du Général Leclerc, suite à l'interruption de toute mission de service public après le déménagement du Centre des Finances Publiques et de la Fédération départementale des MJC,
- Approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, en vue de sa cession future,
- Autorise le Maire à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL2015-03-09 – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Sur proposition de Madame Virginie DOUAT, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- L'autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention de financement à conclure avec la CAF, pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2017.

DEL2015-03-10 – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Sur proposition de Madame Virginie DOUAT, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés :

- les délégués au Conseil d'administration des établissements suivants :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Collège Jean de la Fontaine	Claude DALLE	Ghislaine LEROY
Collège Gérard de Nerval	Ghislaine LEROY	Cécilia LAGACHE
Lycée professionnel Robert Desnos	Virginie DOUAT	Sylvain DUBOIS
Lycée Jean Monnet	Bernard HERBETTE	Nicole WUDARSKI

5 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Sophie CLAUS, Jérôme FURET pouvoir à Rodrigue FERNANDEZ, Rodrigue FERNANDEZ.

DEL2015-03-11 – Débats d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire présente in extenso le Débat d'Orientation Budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le débat démocratique en instaurant une véritable discussion au sein du Conseil municipal.

Avec le travail qui a été fait en commissions, il garantit l'information de l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, et offre aux élus la possibilité de s'exprimer et d'échanger sur la situation financière de la collectivité, les priorités, choix et arbitrages nécessaires...

Conçu comme un outil pédagogique devant associer l'ensemble des élus, le débat d'orientations budgétaires est la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants, il se tient dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et n'est suivi d'aucun vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération qui prend acte de sa tenue afin que le représentant de l'État, chargé du contrôle des actes des collectivités locales, puisse s'assurer du respect de la loi.

Il apporte un éclairage d'ensemble sur l'environnement dans lequel le budget communal s'inscrit et sur les grandes masses financières de celui-ci (ressources fiscales, dotations de l'état, dette, fonctionnement, politique d'investissement).

Le 8 avril, le Conseil municipal sera appelé à approuver les comptes administratifs 2014 et à adopter les budgets pour 2015.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 101/2014 à 116/2014

117/2014 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Une convention pour la réalisation d'une mission de diagnostic et rédaction du Plan Communal de Sauvegarde est signée avec l'association ECTI.

Le coût forfaitaire s'élève à 1.183,75 €/TTC pour une mission estimée à 7 jours de travail.

118/2014 – CONTRAT DE PRESTATION INFORMATIQUE

Un contrat de prestation est signé avec la Société GPARTNER pour la gestion de messagerie électronique et la migration vers les applications Google Apps.

Le contrat comprend un abonnement annuel (y compris la formation) pour un montant de 5.612 €/HT pour une durée de 14 mois au lieu de 12 la première année) ainsi qu'un accompagnement technique pour un coût de 3.835 €/HT.

119/2014 – REGIE DE RECETTES DU SERVICE SPORT-JEUNESSE

La décision DEC2014-100 du 17 septembre 2014 portant modification de la régie de recettes contrat éducatif local est modifiée comme suit : « Article 1 un fonds de caisse de 80 € est mis à disposition du régisseur ».

120/2014 – MARCHE PUBLIC 14F02 - LOGICIEL RESSOURCES HUMAINES

Un marché de fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines est conclu avec la Société CIRIL. L'ensemble des prestations s'élève à un montant de 66.782 €/TTC.

121/2014 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SAO POUR LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA FRICHE POCLAIN

Un avenant n° 1 à la convention de mandat rendue exécutoire le 5 février 2013 est signé avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO).

Le taux de rémunération du service est fixé à 5 % du coût HT de l'ouvrage, au lieu des 6.5 % initialement prévus, fixant la rémunération de la SAO à 57.695,06 €/HT pour la tranche ferme et 16.431,92 €/HT pour la tranche conditionnelle, soit une baisse totale de 18.017,02 €/HT, à partager entre la Ville et la Communauté de Communes.

122/2014 – MARCHE PUBLIC N° 14S15 - CONTRATS D'ASSURANCES

Un marché public de services pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, est signé avec la Société SMACL ASSURANCES pour : le Lot 1 : Responsabilité civile / Protection juridique, le Lot 2 : Dommages aux biens et le Lot 3 : Assurances véhicules et avec la société GRAS SAVOYE pour le Lot 4a : Risques statutaires de la Ville.

Le montant annuel TTC de la prime d'assurance s'élève à :

Lot 1 : Responsabilité civile / Protection juridique : 14.279,00 €

Lot 2 : Dommages aux biens : 77.744,20 €

Lot 3 : Assurances véhicules : 43.206,10 €

Lot 4a : Risques statutaires de la Ville : taux de 4,14 % applicable à la masse salariale (base CNRACL) assurée.

123/2014 – ANIMATION DANS LE CADRE DU PEL

Une convention est signée avec l'association « CIRCUS-VIRUS » afin de permettre aux élèves des deux collèges de la ville de participer à des ateliers cirque. Le coût de la prestation est facturée 50 €/TTC par heure d'intervention.

124/2014 – CONTRATS DE MAINTENANCE DE LOGICIELS

Le contrat de maintenance avec la Société LOGITUD SOLUTIONS est renouvelé pour une durée de un an pour un montant de 2.170 €/HT, détaillé comme suit :

Logiciel SUFFRAGE (gestion des élections politiques)	860 €/HT
Logiciel DECENNIE (gestion des formalités administratives)	690 €/HT
Logiciel IMAGE (gestion des actes d'état civil numérisés°)	620 €/HT

125/2014 - CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL PERISCOLAIRE

Le contrat de maintenance avec la Société TEAMNET pour le progiciel AXEL est renouvelé pour une durée d'un an. Le coût annuel s'élève à 2.810,66 €/HT.

126/2014 - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX 62 ROUTE DE SOISSONS

Une convention est conclue avec la MIEF pour la mise à disposition de locaux, pour une surface totale de 184 m², pour une durée de 3 ans, renouvelable par périodes successives de 3 ans par tacite reconduction. L'indemnité d'occupation annuelle s'élève à 10.120 €, révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

127/2014 - MARCHE PUBLIC 14F21 – ACHAT D'UN CAMION BENNE ET GRUE

Un marché de fournitures est signé avec la Société MAN Camion et Bus pour l'achat d'un camion benne, pour un montant de 102.710 €/HT.

128/2014 - MISE À DISPOSITION A TITRE PRECAIRE D'UNE CELLULE DU BIL

Une convention est signée avec la Société S3A pour la mise à disposition, pour une durée de 6 mois, de la cellule du n°4. L'indemnité d'occupation mensuelle s'élève à 800 €/HT.

129/2014 - AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANTS AUX LOTS 1-2-4-6-7-8-10-11 DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX CNH

Considérant les modifications nécessaires en cours de chantier, la Société d'Aménagement de l'Oise est autorisée à signer les avenants avec les entreprises :

Lot 1 - Démolition, Gros Œuvre, Maçonnerie

Entreprise PIVETTA BATIMENT, domiciliée à THOUROTTE (60150) ZAC du Gros Grelot.

Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Ferme :	18 052,88 €/HT
Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Conditionnelle :	- 18 676,02 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Ferme :	101 255,48 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Conditionnelle :	8 227,20 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC	109 482,68 €/HT

Soit -0,57 %

Lot 2 - Menuiseries extérieures

Entreprise MAP, domiciliée à BEAUVAIS (60000), 9 avenue Pierre Bérégovoy.

Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Conditionnelle :	1 274,00 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Conditionnelle :	70 645,00 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC	119 282,50 €/HT

Soit +1,08 %

Lot 4 - Menuiseries intérieures

Entreprise ARTISAL, domiciliée à CREIL (60100) 2 rue Charles Somasco.

Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Ferme :	- 2 510,06 €/HT
Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Conditionnelle :	- 18 724,20 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Ferme :	43 987,70 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Conditionnelle :	11 638,04 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC	55 625,74 €/HT

Soit -27,66 %

Lot 6 - Faux-plafonds

Entreprise SICRAL, domiciliée à RIVERY (80136) 2 rue Hélène Boucher.

Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Ferme :	- 11 969,98 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Ferme :	118 030,02 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC	131 730,02 €/HT

Soit -8,33 %

Lot 7 - Sols souples

Entreprise CREIL SOLS, domiciliée à CREIL (60100) avenue des Chèvrefeuilles.

Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Ferme :	5 970,88€/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Ferme :	105 509,83 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC	115 862,83 €/HT

Soit +5,83 %

Lot 8 - Peinture

Entreprise BEAUVAISIS DECOR, domiciliée à BEAUVAIS, 33 et 34-36 rue Salvador Allende

Montant de l'avenant n° 1 sur Tranche Ferme :	1430,00 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Ferme :	71 111,00 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC	82 803,50 €/HT

Soit +1,76 %

Lot 10 - Électricité

Entreprise EVA, domiciliée à TROSLY-BREUIL (60350) 35 route de Reims

Montant de l'avenant n° 2 sur Tranche Ferme :	2 656,75 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Ferme :	193 377,75 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC (avenant 1 et 2)	255 598,15 €/HT

Soit +10,24 %

Lot 11 - Chauffage

Entreprise STIO domiciliée à NOGENT S/OISE (60180) 2 rue du Clos Barrois

Montant de l'avenant n° 2 sur Tranche Ferme :	- 4888,00 €/HT
Nouveau montant du marché - Tranche Ferme :	141 526,75 €/HT
Nouveau montant du marché TF + TC (avenant 1 et 2)	156 401,50 €/HT

Soit -6,94 %

130/2014 - FORMATION CYNOPHILE DE 4 AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Une convention est signée avec l'organisme de formation FORCYNO, qui accueillera 4 agents pour une formation d'une demi-journée par mois, soit 37 heures. Le coût de la formation s'élève à 2.550 €/TTC.

01/2015 - CONVERSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE : REMBOURSEMENT A L'INTERESSEE

Un acte de conversion est signé afin de convertir une concession cinquantenaire en perpétuelle dans le cimetière communal d'Hazemont. Le montant à rembourser est de 64,80 €.

02/2015 - RESTAURANT SCOLAIRE MASSENET - ENTRETIEN DE VIDANGE

Un contrat d'entretien est signé avec les Établissements MOUTON. L'intervention est facturée 338,08 €/HT. Trois interventions sont nécessaires chaque année.

03/2015 - RESTAURANT SCOLAIRE PEGUY - ENTRETIEN DE VIDANGE

Un contrat d'entretien est signé avec les Établissements MOUTON. L'intervention est facturée 341,39 €/HT. Trois interventions sont nécessaires chaque année.

04/2015 - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX 62 ROUTE DE SOISSONS

Une convention est signée avec la Fédération Départementale des MJC pour la mise à disposition de locaux pour une surface de 24 m², sur une durée de 3 ans renouvelable par périodes successives de 3 ans. L'indemnité d'occupation annuelle s'élève à 1.440 €, révisable chaque année au 1^{er} janvier.

05/2015 - MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET DU LOGICIEL DES PV ELECTRONIQUES DE LA POLICE MUNICIPALE

Un contrat de maintenance est signé avec la Société Monétique & Communication à compter du 25 septembre 2014 pour une durée d'un an, reconductible tacitement à la fin de chaque période annuelle, ce pour une durée ne pouvant excéder trois ans. La prestation sera facturée 750 €/HT par an pour 5 PDA.

06/2015 - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES LOCAUX CNH

Considérant la réalisation simultanée de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle, la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) est autorisée à signer l'avenant n° 1 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux de la friche « Poclair », avec la société DIATECHNIE.

L'avenant représente 13,99 % du marché initial, détaillé comme suit :

Montant de l'avenant n° 1	11 857,00 €/HT
Nouveau montant du marché	96 600,00 €/HT
Dont tranche ferme	76 218,64 €/HT
Dont tranche conditionnelle	20 381,36 €/HT

07/2015 - MARCHE PUBLIC 14PI20 - ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Un marché de prestations d'ingénierie est conclu avec la société Verdi Ingénierie Seine pour la réalisation de l'étude de zonages d'assainissement eaux usées et gestion des eaux pluviales. Le marché s'élève à 29.810 €/HT.

08/2015 - EDITION DU GUIDE MUNICIPAL DE CRÉPY-EN-VALOIS

Une convention d'une durée de deux ans est signée avec l'Agence Éditions Françaises d'Information et de Communication (EFIC) pour l'édition du Guide municipal de la Ville. La Société s'engage à prendre à sa charge les frais d'édition, composition, impression photogravure, financés par l'insertion de publicité.

09/2015 - ANIMATION DANS LE CADRE DU PEL

Une convention est signée avec l'association Radio Valois Multien (RVM) afin de permettre aux élèves du collège La Fontaine de participer à des ateliers radio les lundis de novembre, décembre 2014 et janvier 2015. Le coût de la prestation est facturée 30 €/TTC par heure d'intervention.

10/2015 - STAGE ESCALADE ORGANISE PAR LE SERVICE SPORT-JEUNESSE DE LA VILLE

Une convention est signée avec l'association des Grimpeurs Compiégnois afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'escalade pour les jeunes.

L'association organisera deux séances le 6 mars 2015 pour 16 enfants maximum. La prestation sera facturée 200 €/TTC.

11/2015 – STAGE ESCRIME ORGANISE PAR LE SERVICE SPORT-JEUNESSE DE LA VILLE

Une convention est signée avec le Comité Départemental d'Escrime de l'Oise (CDE Oise) afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'escrime pour les jeunes. L'association organisera trois séances d'activité. La prestation sera facturée 480€/TTC.

12/2015 – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX 62 ROUTE DE SOISSONS

Une convention est signée avec l'association EVEIL CANTONAL pour la mise à disposition d'un bureau d'une surface de 12 m², pour une durée de 3 ans, renouvelable par périodes successives de 3 ans. L'indemnité d'occupation annuelle s'élève à 720 €, révisable chaque année au 1^{er} janvier.

13/2015 – BAIL AU PROFIT DE L'ETAT – CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Un bail est signé avec l'État pour la mise à disposition de locaux, spécialement aménagés au RDC du bâtiment administratif 62 route de Soissons, pour une durée de 3 ans à compter du 10 décembre 2014, renouvelable aux mêmes conditions par périodes de 3 ans. Le loyer annuel s'élève à 37.400 €, payable à terme échu en 4 versements trimestriels. Le bail comprend également le paiement des charges par un appel de provision à la fin de chaque semestre d'occupation, puis trimestriellement à partir de la deuxième année.

14/2015 - RENOUELEMENT DU LOGICIEL AUTOCAD MAP 3D3

Le contrat avec la société GEOMEDIA est renouvelé pour un an : logiciel AUTOCAD (plans, dessins et topographie) pour un montant annuel de 701 €/HT.

15/2015 - DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU 62 ROUTE DE SOISSONS

Un contrat de nettoyage est signé avec la société AQUANET pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un montant annuel de 9648 €/HT.

16/2015 - ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU 62 ROUTE DE SOISSONS

Un contrat est signé avec la Société Thermique Industrielle de l'Oise (STIO) pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, pour un montant annuel de 4.683 €/HT.

17/2015 - MARCHE PUBLIC 14T23 - TOITURES DES LOGEMENTS COCTEAU

Un marché de travaux est conclu avec la Société Soprema Entreprises SAS pour la dépose de la toiture en amiante et la réfection en ardoise, pour un montant total de 47.398,40 €/HT, détaillé comme suit :

- Lot 1 : désamiantage et évacuation de l'ensemble : 18.439,42 €
- Lot 2 : Couverture des logements 8-10 et 12 rue Massenet : 28.958,98 €

18/2015 – MARCHE PUBLIC 14T24 – COUVERTURE SALLE MARCEL QUENTIN

Un marché de travaux est conclu avec la Société RG Concept pour la réfection de la toiture de la salle Marcel Quentin, pour un montant total de 39.460,50 €/HT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Bruno FORTIER

